

Créer des habitats favorables : une sablière pour les abeilles

par Guillaume Lemoine, Établissement public foncier Nord-Pas-de-Calais

À Hamel (Nord), un carrier et une commune ont adapté volontairement l'exploitation d'une sablière au profit d'abeilles sabulicoles. Cette expérience a été présentée lors de l'atelier « Espèces protégées liées à l'activité économique »¹.

1 - Organisé par l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE), en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Agence française pour la biodiversité, le 18 novembre 2019

Contrairement aux idées reçues, 75 à 80 % des abeilles solitaires nichent dans le sol. Elles recherchent pour cela des espaces bien exposés et à faible couverture végétale pour profiter de la chaleur du soleil susceptible de réchauffer rapidement le substrat sur lequel elles sont installées. Les hyménoptères peuvent s'y rencontrer en très grande quantité, tant en nombre d'espèces qu'en nombre d'individus. Dans le Nord de la France, ces fortes concentrations s'expliquent par la rareté, dans certains territoires, des affleurements naturels de sable. Ainsi certaines sablières fournissent aux abeilles et guêpes solitaires nichant au sol de nouveaux habitats ou des milieux de substitution lorsque disparaissent leurs habitats originels.

LE MAIRE, LES ABEILLES ET L'INDUSTRIEL.

La sablière de Hamel s'étend sur 17 hectares en propriété communale. Au printemps 2005, des milliers d'abeilles sauvages, notamment *Andrena vaga*, *Nomada lathburiana*, *Colletes cunicularius*, y furent découvertes par hasard. Le maire de Hamel proposa une rencontre entre le naturaliste à l'origine de la découverte, l'exploitant industriel et divers acteurs du territoire pour que ce patrimoine naturel inattendu soit pris en compte dans le cadre de la remise en état progressive du site, la fin d'exploitation étant prévue pour 2020. En effet, après exploitation et conformément aux pratiques classiques imposées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, le site devait être remblayé, recouvert de « bonnes terres » agricoles, puis boisé pour créer un espace naturel et récréatif et contribuer à l'effort collectif de boisement. Mais, dans le cadre de diverses démarches de concertation, les modes d'exploitation et le projet de remise en état du site ont été revus et profondément modifiés dès 2007.

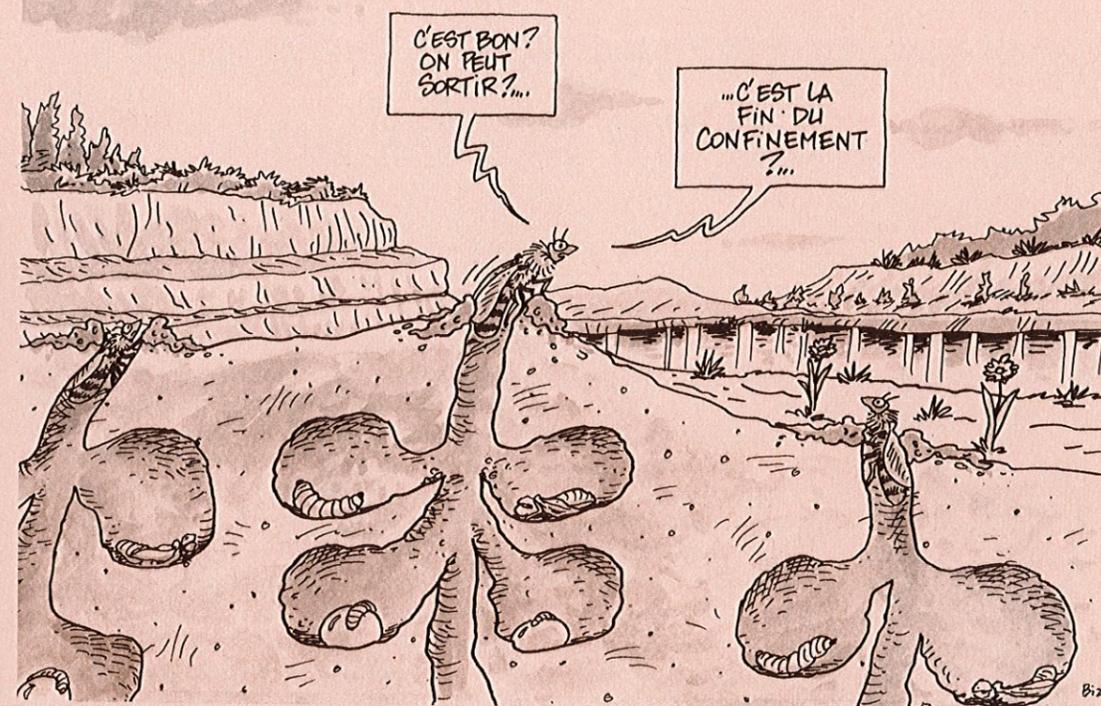
L'entreprise STB Matériaux (basée à Templemars dans le Nord), titulaire des droits d'exploitation, accepta de « jouer le jeu » et permit aux services départementaux des espaces naturels sensibles de réaliser quelques opérations en faveur des hyménoptères sauvages de 2007 à 2010. Des inventaires d'abord, puis la plantation d'arbres et arbustes divers, notamment de saules, sur une partie déjà remblayée de la sablière et, enfin, la coupe des ronces et l'arrachage des graminées sur le talus où avaient été identifiées les premières bourgades² d'abeilles sabulicoles, afin de garder le caractère nu et ensoleillé de leur habitat.

ATTENTION TRAVAUX. De nombreux autres travaux furent réalisés entre 2005 et 2020 : 1,2 kilomètre de haies champêtres ont été plantées en périphérie du site ; tous les bosquets de saules, principales ressources alimentaires pour les abeilles printanières, ont été préservés ; des plantes régionales (centaurée, vipérine, cardère, origan, etc.) ont été semées pour les abeilles estivales ; enfin une petite lande composée de bruyères, callunes et ajoncs, plantes profitant de l'acidité des sables en place, a été installée.

Mais l'une des plus importantes décisions de l'entreprise fut de maintenir en place les principales zones de reproduction des abeilles sabulicoles. Ces espaces devinrent des « zones de renoncement » dans le planning d'exploitation, résultat d'une démarche d'évitement spontanée et volontaire. En effet, aucune des espèces identifiées par les naturalistes et aujourd'hui préservées par l'exploitant ne bénéficie d'un quelconque statut de protection réglementaire en France. Cette protection se fait donc volontairement, aux frais de l'entreprise et de la commune qui renoncent à exploiter un volume équivalent à une année de gisement et aux recettes financières afférentes.

UNE DUNE SUR UN PLATEAU. En 2013 et 2014, la STB a réalisé une remise en état exemplaire d'une partie de la sablière dont l'exploitation est

2 - Les abeilles solitaires ne forment pas de colonies mais peuvent former des agrégations de nids ou « bourgades ». Les individus nichent côte à côte et il y a plusieurs trous d'entrée. Les regroupements sont favorisés par la rareté des milieux qui leur conviennent et l'émission de phéromones d'agrégation



aujourd'hui terminée. De nouveaux reliefs à base de sable (dune) et de limon (talus et plateaux) ont été réalisés sur 1,2 hectare afin de créer et d'offrir de nouveaux milieux secs et chauds favorables aux hyménoptères, orthoptères (œdipode), coléoptères (cicindèles) et araignées (araignée-loup des sables) caractéristiques des milieux sableux ou sans végétation. L'entreprise réalise également régulièrement en hiver la coupe des arbres et arbustes présents sur les différents « talus à abeilles sauvages ». Pour ces travaux le carrier est conseillé par l'Établissement public foncier Nord-Pas-de-Calais.

Aujourd'hui, la commune et l'entreprise font de la biodiversité, même banale et ne bénéficiant pas de protection réglementaire, une de leurs priorités dans les procédures d'exploitation de la sablière, afin notamment pour le carrier de pouvoir démontrer aux services de l'État et aux associations naturalistes un professionnalisme dans ce domaine, condition souvent *sine qua non* pour maintenir ce type d'activité ou exploiter de nouveaux gisements. Ces démarches sont aussi reconnues et certifiées par la profession.

LA GESTION « ADAPTATIVE ». À partir de la découverte d'insectes, la gestion, l'exploitation et la remise en état de la sablière ont été principalement « adaptatives ». Elles ont en effet varié au cours du temps en fonction des découvertes naturalistes et parce que l'on connaissait mieux

les potentialités écologiques de ce type de milieu et les opportunités de remise en état. Cette démarche évolutive n'est pas forcément simple à mettre en place puisque les arrêtés préfectoraux valident et figent au moment du dépôt des dossiers, et souvent avant le démarrage de l'exploitation, les principes de sa remise en état finale, bien que la découverte d'espèces à enjeux, que certains pourraient qualifier d'aléas, de contraintes ou d'opportunités, se fait principalement, rappelons-le, dans des milieux neufs créés par l'exploitation!

Aujourd'hui, plus d'une soixantaine d'espèces d'abeilles solitaires ont été identifiées au cours des différents inventaires, parmi lesquelles 10 taxons bénéficient d'une protection réglementaire en Wallonie (Belgique). Les espèces les plus prestigieuses recensées sur la sablière d'Hamel sont l'androne sombre (*Andrena nycthemera*), l'anthophore sombre (*Anthophora retusa*), le bourdon grisé (*Bombus sylvarum*), etc. Elles sont encore plus rares que celles initialement découvertes sur le site. Après 2020, lorsque l'exploitation cessera, le site sera restitué à la commune. Un belvédère avec une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été réalisé. La gestion du site sera confiée au Conservatoire d'espaces naturels. Activités industrielles et préservation de la biodiversité peuvent donc aller de pair. Les travaux réalisés à Hamel, relativement simples dans leur conception, pourraient être répliqués dans de nombreux espaces. ●